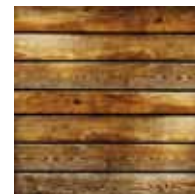


Quels que soient
vos besoins,
contactez-nous.

■ 01.58.40.72.47

■ contact@hrservices.fr



Les certificats d'économie d'énergie,
un outil financier à votre service



Par son mécanisme de redistribution, ce dispositif permet le soutien financier des actions visant les économies d'énergie.

Une solution en toute transparence qui prend en charge la globalité du processus



La loi POPE du 13 juillet 2005 (Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique) impose aux vendeurs d'énergie, ou "obligés", d'acheter des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) auprès des acteurs dits "éligibles" sous peine de sanctions financières.

Les actions éligibles au CEE

- Les secteurs cibles pour les économies d'énergie sont les secteurs domestiques et tertiaires. Pour qu'une action soit éligible au CEE, elle doit être référencée dans une "fiche standardisée".
- **Les entités concernées par notre offre**
Les Collectivités Territoriales.
Les Bailleurs Sociaux (ESH, OPH, Sem).

Habitat en Région Services : votre partenaire dans votre démarche CEE

- Nous réalisons pour vous toutes les démarches nécessaires à l'obtention des CEE.
- Nous négocions pour vous le meilleur prix de rachat auprès de nos partenaires obligés.
- Quel que soit votre degré de connaissance en la matière, n'hésitez pas à nous contacter. Nos experts vous informent et vous conseillent, au mieux de vos intérêts.

Notre objectif : votre satisfaction

- Nous vous offrons une expertise et une solution clé en main : simple, souple, économique et adaptée à vos besoins.
- Tout au long de la démarche, vous serez associés aux décisions et au choix des partenaires.

- Identification du gisement de certificats valorisables d'après les travaux d'économie d'énergie réalisés ou futurs.
- Mise à disposition d'un logiciel de calcul de vos CEE récupérables.
- Montage et instruction de votre dossiers auprès du Pôle National.
- Négociation et vente de vos certificats.

Un véritable outil de communication et un levier financier pour vos investissements

- La valorisation financière de votre démarche exemplaire en faveur du développement durable vous permet de communiquer vis-à-vis de vos locataires ou de vos administrés.

Deux exemples d'actions :		
Contexte	Ville de 15 000 hab. dans le Nord	OPH dans le Sud de 2000 logements
Travaux réalisés	Chaudières à condensation et basse température	Isolation toiture murs et fenêtres, chaudière à condensation, VMC
Volume de CEE	15 GWh cumac*	33 GWh cumac*
Gain financier	52 000 €	120 000 €

■ Le gain financier issu de la vente des CEE peut être affecté à d'autres dépenses que celles liées aux économies d'énergie.

*Cumulés et actualisés